

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL

Rue Saint Jean n. 39.

MONTEVIDEO ET PATRIE

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fête excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés PARIS.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS

- Judi 30.** — Prise de Ménin, par le général Mofeau, contre les Hanovriens (1794).
 " — Prise des Redoutes de Montesquion, par le gen. Pérignon, contre les Espagnols (1794).
 " — Prise de Richerwitz, par le gen. Chaucenberg, contre les Autrichiens (1793).
 " — Combat de Caldéra, par le prince Eugène, contre les Autrichiens (1809).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1^{er} mai, RUE DU PORTON, No. 237.

MONTEVIDEO.

30 avril 1843.

A. S. M. LOUIS-PHILIPPE 1^{er},
 ROI DES FRANÇAIS.

SIRE,

C'est demain votre fête : demain la France saluera pour la treizième fois, dans votre personne, notre révolution couronnée. Le peuple, qui se souvient toujours de ses œuvres, criera *Vive le Roi*, parce que votre trône est son ouvrage ; il oubliera ses griefs souvent légitimes contre certains membres et agents de votre gouvernement, pour glorifier votre inviolabilité sacrée, que sa nature même pose dans une sphère tout à fait distincte et spéciale.

Nous, à 2,500 lieues de notre pays ; après que, en face de nos intérêts compromis ; votre ministre plénipotentiaire a proposé en vain au gouvernement de Buenos-Ayres la bienveillante médiation du vôtre ; après qu'une intimidation de ce même ministre a imposé sans résultat, à Rosas, l'évacuation par ses troupes de la République Orientale ; après que, délaissés par un consul général proposant une neutralité armée et reculant devant ses propres actes, nous nous sommes armés librement et spontanément pour nous défendre contre des menaces officielles ; — Nous, que ce même consul prétend priver de notre qualité de Français ; à cause de notre armement indépendant et national ; forts de ce titre même qu'on nous dénie et que nous ne perdrons pas, nous vous offrons, malgré l'insulte qu'on nous fait, et précisément à cause de cette insulte ; les souhaits lointains ; mais sincères ; que nous formulons nettement pour votre royale personne.

SIRE, à l'étranger surtout, vous êtes, comme Roi, la représentation vivante de notre pays bien aimé ; irresponsable, comme Roi constitutionnel, des actes qui retombent sur vos ministres et que les chambres peuvent juger, vous devez attendre de vos compatriotes, en quel que pays qu'ils soient, et malgré la conduite blâ-

mable des autorités que votre cabinet y établit, le respect attaché à la dignité dont le peuple vous a investis, respect qui n'est que la sanction de son choix.

Le retour de votre fête nous présente donc cette année une double perspective : — D'un côté, la commémoration obligée d'un nom qu'une nation libre a empreint du sceau indélébile de sa volonté ; la consécration annuelle du vote, qui, en proclamant la déchéance d'une dynastie écroulée, a constitué la vôtre ; nos vœux pour vous et votre famille, doublement attachée à vous par les liens du sang et par le principe reconnu de l'hérédité ; — de l'autre côté, le spectacle présent de nos fortunes et de nos existences en danger ; l'abandon déplorable où nous laissons des agents accrédités par votre ministère auprès des gouvernants du pays où nous résidons ; et notre prise d'armes indépendante et exclusivement française, protestation énergique contre l'aveuglement funeste d'un consul qui nous doit protection, dernière, mais solide sauve-garde des fruits présents et futurs de notre travail, garantie, rendue indispensable par les circonstances, de nos droits sans lesquels la possession n'est qu'un mot.

SIRE, nous ne faillirons à aucun des devoirs que ces doubles considérations nous imposent.

D'un côté, nous ne perdrons pas de vue : — qui, après avoir protesté, les armes à la main, contre la haine manifestée authentiquement contre nous par un général de Rosas, il est logique pour nous d'adopter, avec le principe, les conséquences qu'il embrasse, et de les subir pour les justifier ; mais qu'avant de passer de la pensée à l'exécution, il est nécessaire d'adresser aux chambres l'exposé de notre situation, des actes émanés des agents du gouvernement français à Montevideo et Buenos-Ayres, et enfin des motifs qui ont nécessité notre armement, pour que les chambres puissent transmettre à vos ministres, avec la condamnation de ceux qu'ils nous ont donnés pour représentants, notre justification complète et irréfragable.

D'un autre côté, SIRE, nous rendrons à votre nom les hommages qu'il réclame de nous, comme Français ; nous montrerons à cette jeune et hospitalière République que nous savons dignement fêter le chef de notre gouvernement ; nous demanderons que Dieu vous envoie des consolations pour vos tristesses passées, que Dieu dispense à votre petit-fils les trésors de sa protection ; et, comme vos devoirs sont la garantie de vos droits, comme le serment du 7 août est la base indispensable de votre politique, nous crierons de grand cœur **VIVE LE ROI**, persuadés que ce sera crier : **VIVE LA FRANCE!** Ad. DELACOUR.

Monsieur le Rédacteur,

Comme colonel des *Volontaires Français*, j'avais obtenu de M. le Chef Politique l'autorisation pour un *Bil* qui devait avoir lieu nul-

di, 1^{er} mai, à l'occasion de la fête du Roi : aujourd'hui qu'une affreuse catastrophe a détruit huit de nos compatriotes, il est de mon devoir de déclarer que ce *Bil* ne doit pas avoir lieu ; nos compatriotes comprendront qu'un *Bil* n'est pas de saison, lorsque notre drapeau porte un crépe funèbre.

A vous de cœur,

THIEBAUT,

Colonel de la Légion Française.

Montevideo, 29 avril 1843.

Montevideo, 30 avril 1843.

A M. le rédacteur du *Patriote*,

Monsieur,

Sous le n. 69 d'hier, en parlant des *Volontaires de la Liberté*, vous dites : 4 soldats et 1 officier sont tombés dans un embuscade : immédiatement les *Volontaires de la Liberté avec quelques soldats de l'Union* se sont précipités la bayonnette, &c.

Sans doute, Monsieur, ce fait vous ont été mal racontés ; je ne puis penser autrement parce que votre impartialité et votre patriotisme me sont connus. J'aime donc à croire que vous vous êtes bien rectifiés votre article.

D'abord, Monsieur, il n'y a pas eu d'embuscade : la cavalerie ennemie s'est avancée franchement ; j'avais commandé le feu, et probablement, mes hommes eussent résisté avec de glorieux avantages, si notre propre cavalerie, chassée par l'ennemi, n'avait mis le désordre dans nos files. *Aucun soldat de l'Union* ne s'est porté à notre secours. Seuls, mes hommes ont crié la bayonnette, et ont résisté avec cette vigueur qui eut distingué de vieux braves accoutumés au feu.

Le *Naci* m'a dit qu'ils se sont rendus à l'intimation d'une force supérieure ; j'ai reculé en même temps par votre voie et l'erreur qui n'est pas la votre. Vous savez ces paroles de notre immortel Cambonne *La garde meurt et ne se rend pas*. Chacun d'eux avait en son cœur, et tous ont succombé dignement, comme des Français devaient le faire....!

L'ennemi, qui a perdu dans cette journée plusieurs officiers et un grand nombre de soldats, en conservant vingt-cinq ou trente quelques bons souvenirs.

Agéez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le commandant des *Volontaires de la Liberté*.

AL. BARRERE.

Légion des Volontaires Français.

Nous avons été ému des exercices de nos *Volontaires* : Nos jeunes *Volontaires* vivaient d'enthousiasme, d'ardeur et d'intelligence vivacité. Le *Bulletin* entier du *Drapeau* manœuvrait avec un aplomb et un ensemble dignes de vieux soldats.

Les Ba-quers, nos frères, accourent en foule réclamer leur part de dévouement; ceux qui déjà ont pris les armes, s'en servent comme des militaires éprouvés: ils n'attendent que le grand jour pour passer à Oribé qu'ils ont les dignes camarades du général Harispa.

L'artillerie manie avec précision et vigueur les six pièces qui lui sont confiées: sous les boulets qui dirigeront de pareils hommes, de larges trous s'ouvrirent.

A Lundi, 11 heures, braves combattants! Prouvons, par une réunion en masse, que c'est au nom de la France que nous sommes armés: prouvons que, si la valeur est notre attribut incontestable, le nombre, et le nombre imposant ne nous manque pas non plus! Que notre vieux Roi tressaille en attendant, au delà des mers, nos acclamations sympathiques et nationales! A. Delacour.

A D. MELCHOR PACHECO Y ORES.

Ligne, 28 Avril 1813.

Monsieur et estimable ami, L'ennemi a fait un grand mouvement avec la totalité de ses forces (comme je le crois), ce qui, à première vue, semblait indiquer un projet plus sérieux que celui qu'il a manifesté en vain. Il n'a pu dépasser les points qu'il avait l'habitude d'occuper, et s'en est allé, sans faire rien de plus qu'une reconnaissance en masse.

Ce pendant une guerrilla de Volontaires de la Liberté qui s'était engagée avec une valeur imprudente, a perdu huit soldats tués et un officier dangereusement blessé; l'ennemi de son côté a essuyé une perte considérable. Cette fois encore il s'est conduit avec sa barbarie accoutumée, puis qu'il a répété les têtes du tronc, et s'est donné l'atroce plaisir de les ranger en ligne. Il n'aurait dû se montrer sa haine pour nos généraux auxiliaires, qui, loin d'être intimidés, jurèrent qu'ils le paieraient au semblable monnaie.

Désirant qu'il ne soit pas fait abus de ce léger succès, je m'empresse de vous en donner connaissance, en vous assurant qu'il n'influera en rien sur la valeur et la supériorité de nos soldats.

Je suis votre affectionné serviteur et ami, et je vous baise les mains.

José Maria Puz.

On lit dans le Constitutionnel.

On parle d'une protestation des commandants des stations Française et Anglaise contre les sauvages cruautés exercées contre sept Français par les satellites de Roas.

Le Gouvernement Oriental a ajourné par un décret les réjouissances publiques du 1er Mai, qui se devaient célébrer à la fois et la fête de cette capitale, et célébrées en possession du gouvernement national.

FAIBLE HOMMAGE

RENDU

AU PATRIOTISME DE NOTRE DIGNÉ COLONEL

Improvvisé dans la nuit du 28 au 29 avril 1813, au Piquet de la caverna.

AIR: Des trois Couleurs.

Braves Français, la gloire nous appelle Pour conserver la nationalité, Qu'un sot orgueil dans sa rage cruelle Veut nous ravir... Disons à l'insensé, Vous, décoré du ruban de nos braves,

Loin de jouir de nos heureux succès Voulez vous donc que nous soyons esclaves... En reniant (bis) le beau nom de Français?

Oribé veut, dans sa lâche insolence, Nous asservir au joug du Dictateur; Ignore-t-il que les fils de la France Savent mourir pour sauver leur honneur? Soyons unis! et courons tous aux armes; La Liberté nous répond du succès; Bannissons tous les fuites allarmes Et conservons (bis) le beau nom de Français.

Les yeux tournés vers notre belle France, Jurons ici, par ce noble drapeau, De satisfaire à la sainte vengeance, Et d'obéir aux ordres de Thibault! La Liberté fut toujours son idole; La trahison, chez lui, n'eut point d'accès; Vengeons, amis! nos frères qu'on immole, Et nous serons (bis) dignes du nom Français.

Si mon brave et digne colonel daigne agréer ce faible essai, mes vœux seront satisfaits, et d'une manière ou d'autre, je ne cesserais d'être son tout dévoué serviteur et fidèle volontaire

Le sergent major de la 1ere du 1er C. DUSSURGEY.

FRANCE.

PARIS, 5 JUVIN.

Actes Officiels.

Le Moniteur publie une ordonnance du roi datée du 27 décembre dernier, et ainsi conçue:

Vu l'acte passé par devant notaire, à Nîmes, le 31 octobre 1812, en six termes duquel M. le général baron de Feuchères déclare faire donation à l'armée d'une somme de 100,000 francs, sous les conditions ci-après exprimées dans ledit acte:

La somme de 100,000 francs sera immédiatement employée à l'achat d'une rente perpétuelle sur l'état, de 500 consolidés, qui sera inscrite au nom de l'armée; l'intérêt de ce capital sera divisé en seize lots égaux, constituant seize prix, pour être adjugés, immédiatement, savoir:

- Dix aux régiments d'infanterie; Quatre aux régiments de cavalerie; Deux aux régiments d'artillerie et de génie. Chaque de ces lots sera donné à titre d'encouragement à celui des enfants de troupe reconnu le plus digne par le conseil d'administration du régiment; dont le numéro sera désigné par un tirage au sort. Ce tirage se fera, par année, chaque année, en se conformant du reste, aux dispositions établies pour le prix semblable, constitué en 1838

Le 37 régiment d'infanterie de ligne, que le donateur a eu l'honneur de commander pendant six ans, ne concourra pas à ce tirage au sort; la volonté du donateur étant qu'il reçoive annuellement à perpétuité, pour la même destination; cette prime d'encouragement comme un souvenir de son colonel. Ce prix comptera parmi ceux effcés à l'arme de l'infanterie.

Sur le rapport de notre ministre-secrétaire d'état de la guerre, président du conseil; Notre conseil-d'état entendu.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1. Notre ministre-secrétaire d'état de la guerre est autorisé à accepter la donation d'une somme de 100,000 fr. faite à l'armée par le maréchal de-camp baron de Feuchères, en vertu de l'acte et aux conditions en des us visés

Il sera procédé, pour le tirage des lots attribués aux différents armées et pour toutes autres dispositions non prévues dans l'acte de donation, conformément aux règles établies, pour un semblable emploi, par l'ordonnance royale du 21 janvier 1813.

On compte aujourd'hui en Algérie, cinq régiments d'infanterie légère, trois bataillons de ligne, un régiment de zouaves, trois bataillons d'infanterie légère d'Afrique, cinq bataillons de chasseurs d'Orient, un bataillon de tirailleurs indigènes, deux régiments de la légion étrangère, quatre régiments de chasseurs d'Afrique, quinze escadrons de spahis, deux escadrons de gendarmes Mamelucs, quatorze batteries d'artillerie, une compagnie de génie, cinq compagnies d'ouvriers d'administration, trois escadrons de train des équipages militaires, une compagnie d'ouvriers du train, une compagnie de fusiliers vétérans, six compagnies de discipline et les Arabes auxiliaires. C'est un effectif d'environ 80,000 hommes: plus qu'il n'en fallut à Napoléon pour conquérir et pacifier l'Italie.

(J. du havre)

Paris, le 6 janvier.

Les députés ne sont pas encore fort nombreux. Les diuers, les conférences se succèdent, Les députés de province qui ne sont pas irrévocablement acquis au ministère montrent, en général, une grande réserve; ils ne veulent pas prendre d'engagement d'aucune nature; ils ne sont pas contents de M. Guizot, et ils hésitent à le soutenir; mais ils ne le condamnent pas sans réserve.

Le symptôme le plus menaçant pour le ministère est un esprit de recatation souterrain qui s'empare sur les bancs du centre au profit de M. Molé. Des hommes influents se mêlent de ce travail, et on assure que leurs efforts ont été couronnés de quelques succès. Cette néfession se compose, dans l'origine, de sept à huit députés, en tête desquels figure M. de Silvanly; aujourd'hui, elle compte déjà vingt deux membres, très entre eux par une amitié secrète. On va jusqu'à dire que M. Fochon est ébranlé; il n'a pu pardonner au ministère les débuts que lui a fait essuyer le comite de l'union-belge. Dans ce cas, il entrainerait avec lui M. Ferme, autre député de Lyon, et peut-être M. Humblot-Coste. Du reste, si le centre qui peut des centres continue à faire autant de progrès, le ministère pourrait se trouver dans un isolement et s'en aller au début de la session. On cite des députés de centres de département qui, quoiqu'ils ministériels, semblent prêts à passer en masse dans le camp de M. Molé. La contagion de l'exemple en entrainerait d'autres.

Ce qui rend l'attaque épineuse, et ce qui retarde la chance de M. Guizot, c'est qu'aucune question ne se présente avec toutes les conditions convenables pour le succès. M. Molé désire arriver au pouvoir, mais sans prendre aucun engagement sur les difficultés du moment. Ainsi, il est prêt à concéder une entière liberté d'action au sujet de l'union belge, du droit de suite et des affaires d'Espagne; il espère rentrer dans la position d'un homme intrigué, à la chasse, par les seules ressources de l'intrigue. Ce n'est pas à dire qu'il se soit avec l'esprit de la chambre et les autres habitudes qu'elle a contractées. Aussi par suite de ces jours derniers d'une suite d'excès d'indulgence du cabinet du 29 octobre. Sans discussion, sans manifestation apparente d'hostilité un vote le renverserait. On éviterait ainsi les effets de tribunal, dans lesquels M. Guizot est méritement supérieur à ses adversaires. C'est le tempête au milieu du calme reconstruirait certains tax de matière que rien n'annoncerait, et qui jettent les navires à la côte avant qu'on ait pu songer à prendre des précautions.

Les anciens amis de M. Guizot, devenus ses antagonistes, ne manquent pas d'habiter dans le chaos des griefs qu'ils lui imputent. C'est surtout le projet d'union belge qui les lui reprochent, et l'accusent qu'à caractérisé toute cette négociation. Il existe dans les centres quatre-vingt députés au moins qui sont intéressés à ce que la protection fiscale reste en France ce qu'elle est depuis un demi-siècle, et que les produits de l'étranger soient, en tout genre, absolument remboursés. On reproche à M. Guizot d'avoir méconnu ce principe, qui constitue à lui seul toute l'économie politique parlementaire. On l'accuse d'avoir dérogé à l'immuabilité fondamentale qui fait la force du gouvernement de juillet; on le traite de rétrograde, d'utopiste, de

l'œuvre révolutionnaire. Vint pourtant par quels moyens on espère renverser M. Guizot. Jusqu'ici, ce n'est certes pas l'action et l'audace qu'on lui a reprochées. La défiance des centres se charge de lui trouver ces deux défauts, et le jour où il sera bien connu que le chef du cabinet du 29 octobre est vraiment un politicien trop hardi, trop enclin à abuser de ses facultés d'initiative, trop disposé aux améliorations et aux réformes, ce jour-là il sera fort compromis. Les centres, notamment par qu'il les trouble par des expériences, et qu'il les agite pour des projets aussi aventureux que l'est une identification avec la Belgique.

(La suite au prochain numéro).

— La direction du parti légitimiste est dit-on, l'objet de quelques subtilités, qui jusqu'à présent, ont été plus sensibles qu'habiles. Ce n'est pas à la tribune que les chefs religieux politiques du St. Berry se sont fait distinguer par leur présence; mais on prétend que l'éloquent député de Marseille est fatigué, et qu'il commence à prendre en dégoût les passions et les illusions du parti dont il est le plus brillant orateur.

M. le marquis de Lamoignon, député de Ploemel, grâce au ministère, a fait dernièrement, au près de M. de Villèle, un voyage qui se rattache à des projets d'organisation nouvelle du parti légitimiste. Ce voyage, et beaucoup d'autres intrigues qui s'y rattachent, ont été très utiles à M. Berryer de sa position et du rôle qu'on lui fait jouer, et l'on peut dire avec raison de lui que, maintenant, il tient plus à la légitimité par le passé que par l'avenir.

— On sait que M. le ministre de l'intérieur a promis de présenter à la chambre, dans la session de 1843, un projet de loi sur la reconstruction des théâtres. Ce projet sera prochainement soumis au conseil d'état, qui doit, à ce qu'il paraît, en recevoir communication la semaine prochaine.

— Le Courrier de la Gironde, du 5, publie une nouvelle que nous reproduisons, sans même l'entendre la garantie, bien que, d'après la feuille bordelaise, elle vienne d'une source certaine :

« On assure, dit-elle, que don Carlos, étant aux conseils de la France, consent à abdiquer ses prétentions au trône d'Espagne de son fils aîné, qui deviendrait l'époux de la reine Isabelle II. Par ce mariage, les droits des deux branches seraient confondus, et toute division cesserait entre les partisans de la branche aînée et de la branche cadette de Bourbon d'Espagne. »

« Si l'on fait en croire la même personne de laquelle nous tenons cette nouvelle, les cabinets du nord de l'Europe seraient d'accord avec la France pour arriver à cette transaction. »

— On écrit de Carthagène, le 21 décembre : « L'autorité étant le besoin de surveiller l'immigration au milieu des événements politiques qui se passent au-delà des Pyrénées, a prescrit des mesures pour connaître les réfugiés espagnols qui résident dans le département de l'Aude, et s'assurer de l'époque à laquelle ils sont entrés sur le sol de la France. »

— La commission de secours formée à Paris pour les victimes de l'inondation dans le département du Rhône, vient de publier son rapport, dont voici les principaux faits :

L'inondation extraordinaire de 1840, causée par le débordement simultané du Rhône et de la Saône, a dévasté toutes les contrées traversées par ces deux rivières, et a dévasté principalement Lyon et le département du Rhône. Dans cette ville un grand nombre de maisons, les places, les quais ont été envahis par les eaux; le 5 novembre, l'inondation avait dépassé la hauteur de toutes celles dont on avait gardé le souvenir.

Cinq ponts sur la Saône furent emportés, d'autres furent en lambeaux, des bateaux et des usines submergés, une grande quantité de marchandises et de denrées détruites ou endommagées.

Cinquante-huit communes dans le département du Rhône furent noyées ou ravagées à des degrés divers; plus de dix sept cents maisons ou bâtiments de toute espèce, dont cinq cents à Lyon et surtout dans les faubourgs, s'élevèrent; un grand nombre de familles se trouverent subitement sans pain, sans asile, sans moyen de travail. Les habitans des campagnes virent leurs récoltes et leurs bestiaux emportés; ils étaient eux-mêmes obligés de fuir à la hâte, souvent au milieu des plus grands dangers.

Dès que la première nouvelle de cet événement arriva à Paris, plusieurs personnes eurent spontanément l'idée d'offrir une souscription.

Les pe les causés par l'inondation de 1840, d'après les renseignements parvenus à M. le ministre du commerce, s'élevèrent à 71,772,500 fr. Sur cette somme totale, 34 millions furent offerts à des gens riches ou aisés, ou dont les propriétés étaient assurées, et 37 millions pour pertes non assurées à la charge d'individus nécessiteux. Le montant des souscriptions s'est élevé à 10,222,332 fr., dont 200,000 fr. donnés par la famille royale, et 5 millions à titre de secours votés par le gouvernement.

— Le Sol déclare avoir de source certaine que le gouvernement a refusé formellement au cabinet français, les satisfactions exigées en réparation des inconvénients produits au conseil de France par les autorités de Barcelone.

Projets maritimes des Etats-Unis.

Nous trouvons dans le Courrier des Etats-Unis, quelques extraits intéressants du rapport présenté au congrès américain par le secrétaire de la marine :

« L'escadre américaine est maintenant divisée en cinq flotilles : 1.° celle destinée à stationner sur les côtes (Home Squadron), composée de 2 frégates, 2 steamers, 2 corvettes, 1 brick et 1 schooner; 2.° celle du Brésil, composée de 1 vaisseau de 74, 1 frégate, 3 corvettes et 1 schooner; 3.° celle de la Méditerranée, composée de 1 vaisseau de 74, 1 frégate et 2 corvettes; 4.° celle de l'Océan-Pacifique, composée de 1 frégate, 3 corvettes et 1 schooner; 5.° celle des Indes-Orientales, composée de 1 frégate et 1 corvette. Ces cinq flotilles comprennent ensemble 24 bâtimens de toute force. Il n'y a aucun navire sur les côtes d'Afrique, parce que les allocations faites par le congrès ont suffi à peine, dit M. Uphar, à entretenir les autres stations, qui sont beaucoup plus importantes. Mais, ajoute-t-il, la ratification du dernier traité rend nécessaire l'envoi d'au moins 50 canons. »

« Le secrétaire de la marine se plaint de l'insuffisance des navires employés aux diverses stations, excepté, toutefois, pour l'escadre de réserve, qui s'est même trouvée trop considérable pour le service des postes, de sorte que l'on a pu étendre son rayon d'action depuis les bords de Terre-Neuve jusqu'à la rivière des Amazones, en y comprenant le golfe du Mexique. Cette escadre étend aussi sa croisière jusque dans les parages qui forment la station des Indes-Occidentales, station qui a été supprimée. Il a été reconnu que les steamers de guerre étaient impuissans au service permanent des stations, parce qu'ils ont une quantité très grande de charbon qui entraîne une dépense considérable, et aussi parce qu'ils sont trop souvent obligés de relâcher pour renouveler leur combustible. Le Missouri et le Mississippi, en conséquence, être rappelés, et remplacés par deux bâtimens à voiles de petite dimension. »

« M. Uphar constate que l'insulte qui avait été faite aux Etats-Unis, dans la personne de Frédonal Carr, à Tanger, a été suivie d'une complète, mais un peu tardive réparation; des excuses ont été faites, et le principal coupable a été destitué. »

« Le secrétaire de la marine s'étend très longuement sur l'insuffisance de la flotte de l'Océan-Pacifique. Il fait d'abord ressortir l'impuissance de cinq bâtimens de protéger non seulement les établissemens américains sur les côtes, mais aussi les pêcheries américaines sur les côtes, mais aussi les pêcheries qui se développent dans l'Océan Pacifique sur une étendue de côte de 3,000 milles, et sur une largeur de 4,000 milles. Abordant ensuite la question, au point d'actualité, du territoire d'Oregon, il s'exprime ainsi :

« Je suggère respectueusement que, jusqu'ici, on a prêté trop peu d'attention aux intérêts importants de notre pays dans l'Océan Pacifique. Il y a aujourd'hui plus de ne croit que jamais, pour nous, à user de la plus active vigilance et des moyens les plus efficaces, sans empêcher des autres nations de faire valoir à notre égard des restrictions et des embarras. Les colonies anglaises ont, par leur industrieuse persévérance, occupé presque tout le commerce, depuis le Columbia jusqu'aux îles, les points que nos concitoyens en ont aussi tellement dépeuplés que s'ils n'avaient aucun droit dans ces régions. Les divers peuples forment rapidement des établissemens tout le long des côtes de l'Océan Pacifique, depuis le Columbia jusqu'au Golfe de Californie, et cela, aussi, avec l'encouragement et la protection de leurs gouvernemens respectifs. Pendant ce temps, nous ne faisons en réalité rien pour nos intérêts dans ce pays. A ceux de nos citoyens qui sont disposés à s'y établir, nous ne donnons

« pas même l'encouragement qu'ils ont besoin de protéger contre les violences et les injustices des autres nations. Il est une foule de considérations qui se rattachent à cette question, et qui sont de la plus importante importance, mais qui sont de la compétence d'autres chefs des départemens du gouvernement, plutôt que de la mienne. Je n'y fais allusion que pour justifier mon monde d'un très grand accroissement de notre escadre de l'Océan Pacifique. »

« Le secrétaire se plaint de ce que les navires des stations sont trop souvent dans les ports, et peut répondre à cela, il propose d'ordonner que chaque navire ne restera pas plus d'un an dans la même station; les diverses flottes feront entre elles des échanges qui obligeront les bâtimens à tenir presque continuellement la mer. »

« M. Uphar annonce qu'il soumettra, prochainement, au congrès un code complet pour la marine, dans lequel, entre autres réformes, il proposera d'investir l'Exécutif du droit de mettre les officiers en disponibilité, en tenant compte des motifs au sénat, et sans qu'il soit besoin de recourir à l'intervention des cours martiales. Il demandera aussi l'établissement de plusieurs écoles navales semblables à l'école militaire de West-Point. »

« On a pu remarquer, dans les extraits qui précèdent, que M. Uphar insiste sur un accroissement de forces navales dans l'Océan Pacifique. Ces projets d'armement s'approchent d'une négociation pendante entre les Etats-Unis et le Mexique, et par laquelle ce dernier pays céderait à l'Union un vaste territoire sur les côtes de la Haute-Californie, au moment que les Américains songent à se servir sur les côtes N.-O. d'Amérique, où elle se trouve encore en délicate avec l'Angleterre, du sujet du territoire contesté de l'Oregon. L'importance que cette question peut avoir dans l'avenir, nous engage à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques renseignements sur la négociation relative à la cession de la Haute-Californie et sur les avantages que les Etats-Unis en attendent. Nous les empruntons à la même source :

« Il n'est presque plus permis de douter, aujourd'hui, que cette négociation soit accomplie au vu et vu de s'accomplir. Toutes les correspondances de Washington en confirment la nouvelle. Il paraît qu'il ne s'agit, dans ce marché, que de la Haute-Californie, qui, par son voisinage immédiat avec le territoire d'Oregon, serait d'un avantage plus spécial aux Américains. La Nouvelle ou Haute-Californie n'a qu'une population espagnole très minime. Le long de la côte, les missions ont formé quelques établissemens, qui contiennent environ 8,000 indigènes, convertis à la foi catholique. Le sol d'est pas d'une grande fertilité, et le commerce d'exportation ne se compose guère que de grains, de chevaux, de cuirs, de suif et de graisses, qui se vendent dans les établissemens russes du Nord et dans les îles Sandwich. Mais il y a la baie, celle de San-Francisco, qui est, dit-on, l'une des plus vastes et des plus sûres du monde, et qui offre aux bâtimens de l'eau fraîche, du bois, des végétaux, du charbon frais. Cette baie est d'autant plus précieuse pour la marine américaine, que le territoire d'Oregon et le reste de la côte en sont dépourvus. Malgré de ce fait, les Américains le seraient, de fait, de tout le reste. La privation de cet asile a fait leur faiblesse relative vis-à-vis des Anglais. Ainsi que le constate le rapport du secrétaire de la marine, en expliquant l'intérêt pressant que les Etats-Unis ont à envoyer une escadre respectable sur les côtes de l'Océan Pacifique. »

« C'est là évidemment une mesure de prudence comminatoire, destinée à appuyer les négociations qui vont s'ouvrir avec l'Angleterre à propos du territoire d'Oregon, et à répondre, s'il le faut, à ses protestations contre l'achat de la Californie. Du reste, si nous en croyons les renseignements qui semblent positifs à bonne source, il paraît que le gouvernement mexicain, sous le poids de ses dettes, et ne sachant où trouver la tête, aurait offert au cabinet de Saint-James la vente de cette même Californie, moyennant 60,000,000 de piastres. C'était presque la prix auquel la France a cédé la Louisiane aux Etats-Unis. Le traitant anglais, d'ailleurs, ayant ses créances garanties par des hypothèques sur les douanes de Tampico, Matamoros et Vera-Cruz, le gouvernement anglais aurait décliné l'offre. La conséquence, Saint-Augustin aurait été pourvu d'être avec le cabinet de Washington, qui lui mettait l'opinion dans les yeux pour le paiement, tant de fois retardé, des créances américaines. Mais quelle que soit la vérité de ces détails, notre opinion est que l'Angleterre ne voudra pas laisser toucher par d'autres ce qu'il ne lui a pas plu de prendre. »

(Journal du Havre.)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 29 avril

Stuhl, en 53 jours, goelette brémoise Pful, à Jhad, avec 170 moyos sel.

Maldonado, soumaque sardo.

AVIS.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors du marché, maison Esteves, près du Café de l'Uruguay.

AVISO INTERESANTE.

Se ha vendido el armazon de la tienda de modista en la Calle de San Juan, cuya tienda era de D. Antonio Brapuit; lo que se avisa al público para su inteligencia.

Aciso á los Elaboradores de Pan.

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno á los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores.

WEILL y Ca.

AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants Mr. Le Centre s'engage d'apprendre aux amateurs la manière de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.
 2. Idem pour graver sur le marbre avec facilité.
 3. Idem pour la poudre de siffler à piston.
 4. Idem pour faire la poudre de Jupiter tonnant.
 5. Idem pour faire le Cidre à la perfection.
 6. Idem pour faire du bon vinaigre avec de l'eau.
 7. Idem pour Graver sur le fer blanc.
 8. Idem pour Graver sur le fer ou acier.
 9. Idem pour Graver sur les ongles d'autruche.
 10. Idem pour argenter le Cuivre solide ment.
 11. Idem pour Cuivrer le fer.
 12. Idem pour faire les arbres de Saturne.
 13. Idem pour charger le vin rouge en blanc.
 14. Idem pour couler le marbre rompu.
 15. Idem pour fondre à l'instant une Barre de Fer.
- Les personnes qui voudraient bien l'honneur de leur confiance s'adresseront chez Lebrun en face M. Roullier au café de la Cocarde de puis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, etc. etc.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

DEUXIEME BATAILLON.

Voltigeurs.

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de braves et je me sers de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenavista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !...

Le capitaine,
DULAC.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Avis aux Marchands Bouchers.

Ceux qui voudront soumissionner pour fournir de la viande fraîche à la Legion Française, se présenteront à l'Etat Major, rue San Carlos, près le Cabildo.

Avis au Commerce.

Tous ceux qui auraient à vendre de la viande salée sèche ou en bariils, haricots, ris, vin de Bordeaux, canne, tabac, bois à brûler et autres objets de consommation, sont invités à présenter leurs échantillons avec les plus justes prix à l'Etat Major de la Légion, rue San Carlos, à côté du Cabildo.

Tout doit être de bonne qualité.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

Avis aux Boulangeries.

Les boulangeries qui voudraient traiter pour la fourniture du pain journalier nécessaire à la Legion, sont invitées à se présenter à l'Etat Major de ce corps où il leur sera donné connaissance des conditions du marché.

BATAILLON

De Volontaires Français.

1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie

POYSEINJEAN.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

24me. compagnie dite de la

COCARDE

chez M. Roullier. [Sénateur], Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se presenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Roullier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

2me. compagnie sed itaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévénus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la denomination de M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

REMITTE.

POR RAFAEL RUANO.

Quemason de muebles.

En la casa situada en la calle de Santo Tomas, de la espilla de la Corda una cuadra para el norte in último sobre la de echo.

El Martes 2 a las diez en punto empezara la venta precisamente a la una y a la postura, por suscritos en dueño del país, de los libros y muebles existentes en dicha casa, los que se pondrán de manifiesto al tiempo de la venta.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prêt de passer chez MM. Plane frères rue des Juifs, n. 38, de midi à deux heures, pour offrir qui l'intéresse.

Monsieur Désiré Bocciardi, capitaine de la 5e compagnie des Volontaires Français 2e bataillon, demeure rue des Fossés du Marché à gauche, maison Caseaux. Avis aux Français qui désireront faire partie de cette compagnie.

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lejeune et André Micoud est dissoute aujourd'hui d'accord à l'amiable; l'un et l'autre restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

Le Gérant Jh. RETZACH.

Impremie Oriental, dirigée par Jh. RETZACH.